ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - FIXATION DES TARIFS 2014/2015

CONSIDERANT que la valeur du point dans la fonction publique n'a pas été augmentée en 2013,

CONSIDERANT la proposition de maintenir les tarifs votés pour l'année scolaire 2013/2014 comme ci-dessous:

Tarifs instrument:

ENFANT	Cycle 1	Cycle 2
LANDIVISIEN	213,34 €	249,27 €
HORS LANDIVISIAU	341,81 €	399,50 €
ADULTE		
LANDIVISIEN	600,89 €	
LANDIVISIEN AVEC ENFANT (S) INSCRIT (S)	480,71 €	
NON LANDIVISIEN	721,71 €	
NON LANDIVISIEN AVEC ENFANT (S) INSCRIT (S)	577,37 €	
ETUDIANT LANDIVISIEN	416,91 €	

Tarifs annuels de l'éveil musical:

ENFANT	Propositions 2014 / 2015	
LANDIVISIEN	111,04 €	
NON LANDIVISIEN	146,95 €	

Tarifs annuels de la chorale et du solfège :

ENFANT	Propositions 2014 / 2015	
LANDIVISIEN	51,15 €	
NON LANDIVISIEN	84,06 €	

CONSIDERANT la proposition de reconduire le taux de dégressivité appliquée les années précédentes pour les élèves inscrits à un cours d'instrument, à l'éveil musical et à la chorale, soit :

- moins 15 % pour le 2^{ème} enfant,
 moins 20 % pour le 3^{ème} enfant et plus.

CONSIDERANT la proposition de maintien de la formule « coup de pouce » aux enfants landivisiens en fonction du quotient familial calculé par la CAF/MSA :

Quotient familial	Déduction par enfant	
< et = à 300 €	45 € / an	
entre 301 et 400 €	35 € / an	
entre 401 et 500 €	25 € / an	
entre 501 et 600 €	15 € / an	
entre 601 et 700 €	10 € / an	
entre 701 et 900 €	7 € / an	

CONSIDERANT l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 4 juin 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 27 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

AUTORISE Madame le Maire à appliquer les tarifs ci-dessus,

L'AUTORISE EGALEMENT à reconduire la formule « coup de pouce ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le......3.0. JUN 2014
Et de la publication, le.Q.1. JUL. 2014....
Fait à Landivisiau, le....3.0. JUN 2014...
Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014 Le Maire, Laurence CLAISSE.

